

Berne, le 7 mai 1921.

-7. Mai 1921

B 11.121.2. - BE.

vosre No. 1083.

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir vos télégrammes Nos. 94 et 95 et votre dépêche du 2 mai et nous avons pris connaissance avec un très vif intérêt des renseignements que vous avez bien voulu nous donner sur l'état actuel de la question des zones à Paris.

Les déclarations que vous a faites M. Laroche nous paraissent être de la plus haute importance pour la suite de cette affaire: la délégation des affaires étrangères les a examinées hier. Les objections que l'on peut faire valoir contre la reprise de négociations, au cours desquelles l'éventualité d'un transfert du cordon douanier à la frontière politique devra se poser, ne lui ont point échappé. Il lui est apparu toutefois qu'il y aurait de sérieux inconvénients à abandonner l'attitude conciliante adoptée jusqu'ici et à refuser au Gouvernement français l'occasion de préciser les concessions importantes que M. Laroche vous a fait entrevoir. La délégation des affaires étrangères a estimé toutefois que le Conseil Fédéral devait continuer à traiter la question des zones en étroit contact avec le Gouvernement genevois. Elle a décidé en conséquence d'exposer confidentiellement au Conseil

A la Légation de Suisse,

Paris.





d'Etat de Genève les propositions qui vous ont été verbalement faites au Ministère des Affaires Etrangères, en le priant de faire connaître d'urgence son avis à leur sujet.

Nous venons d'adresser dans ce sens une lettre explicite au Conseil d'Etat genevois, en lui donnant à entendre que nous inclinons à reprendre les négociations interrompues. Dès que le Gouvernement genevois aura répondu à cette communication, le Conseil Fédéral sera amené à prendre une décision définitive, que nous ne manquerons pas de vous communiquer aussitôt.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL